



vendredi 5 octobre 2012

MAIRIE - 30200 SAINT-ETIENNE-DES-SORTS
Téléphone : 04.66.79.26.06
Fax : 04.66.79.21.83
mairie.sdes@orange.fr

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 avril 2010 à 20 H 30**

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de : BONNEAUD Didier, Maire
A été convoqué le : 7 AVRIL 2010

PRESENTS: P LE PAPE R FREUND V DACHEUX JP RIZZON JM RAYMOND L FOUSSAT D
BONNEAUD M COMBIN I MARCELLIN N ALIBERT A DAZON

ABSENTS : AUCUN

SECRETAIRE DE SEANCE : V DACHEUX

QUESTION N° 1 : VOTE DES 3 TAXES

Le Maire rappelle les taux d'imposition appliqués en 2009, après avoir étudié les propositions du budget 2010,

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIIT

- décide de ne pas réviser les taux d'imposition.

Les taux des taxes directes locales pour l'année 2010 sont les suivants :

- taxe d'habitation : 8.02 %
- taxe bâti : 11.43 %
- taxe foncier non bâti : 57.26 %

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°2 : VOTE TAXE ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

La séance ouverte Monsieur le Maire, invite les conseillers municipaux à délibérer sur le montant de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères pour l'année 2010.

Le produit attendu pour l'année 2010 s'élève à : 49 374 €

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT : d'augmenter le taux de 10,5 % à 13 %

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N°3 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2009 – CCAS 2009

M LE MAIRE sort de la salle

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal

APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNE 2009

Résultat de fonctionnement : excédent de 82.435,62 €

Résultat d'investissement : excédent de 152 065,90 €

APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET CCAS 2009

Résultat de fonctionnement : excédent de 1 272,24 €

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT :

Approuve les comptes administratifs budget commune et budget CCAS 2009

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 1

QUESTION N° 4 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF AEP 2009

M LE MAIRE sort de la salle

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal

APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ADDUCTION D'EAU 2009

Résultat d'exploitation : excédent de 2 736,90 €

Résultat d'investissement : excédent de 78 775,31 €

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal décide de ce qui suit

Approuve le compte administratif du service adduction eau (AEP) 2009

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 1

QUESTION N° 5 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2009

M LE MAIRE sort de la salle

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal

APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2009

Résultat d'exploitation : excédent de 23 485,45 €

Résultat d'investissement : excédent de 83 145,29 €

Après avoir entendu les résultats de clôture, le conseil municipal décide de ce qui suit

Approuve le compte administratif assainissement 2009

VOTE : Nb de voix Pour : 9 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 1

QUESTION N° 6 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION PERCEPTEUR

Le maire dépose sur le bureau les comptes de gestion 2009 de la perception.

Il confirme que les comptes sont en accord avec ceux des comptes administratifs 2009

Il procédera à la signature des comptes de gestion 2009.

QUESTION N° 7 AFFECTATION RESULTAT BUDGET AEP 2010

Après avoir repris les résultats et étudié les propositions du budget 2010, le conseil municipal décide qu'il n'y a pas lieu de reprendre la somme en section d'investissement et décide de laisser la somme de 2 736.90 € au compte 002 report à nouveau de la section d'exploitation.

QUESTION N° 8 AFFECTATION RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT 2010

Après avoir repris les résultats et étudié les propositions du budget 2010, le conseil municipal décide qu'il n'y a pas lieu de reprendre la somme en section d'investissement et décide de laisser la somme de 23 485.45 € au compte 002 report à nouveau de la section d'exploitation.

QUESTION N° 9 AFFECTATION RESULTAT BUDGET COMMUNE ET CCAS 2010

Après avoir repris les résultats et étudié les propositions des budgets 2010, le conseil municipal décide de reprendre la somme de 82 435,62 € au compte 002 de la section de fonctionnement budget communal.

CCAS : Excédent de 1 274,24 € le conseil municipal décide de reprendre cette somme au compte 002 de la section de fonctionnement budget CCAS.

QUESTION N° 10 : VOTE DU BUDGET COMMUNE 2010 ET CCAS 2010

La séance ouverte Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les travaux de la commission des finances, relatifs aux prévisions budgétaires pour l'année 2010..

Après lecture des propositions le conseil municipal adopte le budget présenté

BUDGET COMMUNE 2010

Les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent à : 617 101 €

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent : 280 330 €

BUDGET CCAS 2010

Les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent à : 3 722 €

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 11 VOTE DU BUDGET AEP 2010

La séance ouverte Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les travaux de la commission des finances, relatifs aux prévisions budgétaires pour l'année 2010.

Après lecture des propositions le conseil municipal adopte le budget présenté

BUDGET ADDUCTION EAU POTABLE

Les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent à : 67 256 €

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent : 103 267 €

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 12 VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2010

La séance ouverte Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les travaux de la commission des finances, relatifs aux prévisions budgétaires pour l'année 2010.

Après lecture des propositions le conseil municipal adopte le budget présenté

BUDGET ASSAINISSEMENT

Les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent à : 62 810 €

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent : 116 085 €

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 13 DEVIS EXTENSION RESEAU ETHERNET MAIRIE

La création d'un bureau supplémentaire à la mairie nécessite l'extension du réseau Ethernet. Plusieurs devis ont été demandés. Après avoir pris connaissance des différentes propositions,

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT :

- de confier les travaux d'extension du réseau Ethernet à la Ste AES pour un montant de 2 379,18 TTC

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

QUESTION N° 14 DEVIS LEVEE DE RESERVE MAIRIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que les vérifications électriques de la mairie ont été réalisées. Il a été relevé plusieurs points non-conformes à la législation en vigueur, il convient donc de procéder à la mise en conformité de ces installations.

Des devis ont été demandés, après avoir pris connaissance des différentes propositions :

LE CONSEIL DECIDE CE QUI SUIT :

- de mettre en conformité les installations et accepte le devis de la société ELECTRIC SERVICE LAND pour un montant : 1 777.26 € TTC

VOTE : Nb de voix Pour : 11 Nb de voix contre : 0 Nb d'Abstention : 0

La séance est levée à 21 HEURES
SIGNATURES

CONSEILLERS MUNICIPAUX

LE MAIRE